

[cyberpresse](#)

**LeDroit**

Un «petit bidonville» à Cantley, selon Logemen'occupe

## Logements insalubres à 250\$ par mois



Étienne Ranger, LeDroit



[Justine Mercier](#)

Le Droit

En mettant les pieds dans le « logement », une puissante odeur d'humidité monte au nez. Les murs, comme les plafonds, n'offrent comme seules décorations que de la mousse isolante non recouverte et des fils électriques qui pendent dans le vide. Quelques dizaines de mètres plus loin, au sommet d'une butte garnie d'éclats de verres et de déchets, une « chambre » est aménagée à même la boîte d'un camion cube. Voilà ce que réussit à louer un propriétaire de Cantley, qui profite vraisemblablement d'un manque de pouvoir des autorités.

Lilianne Paul et son conjoint Richard Charbonneau ont quitté, hier, le logement insalubre du chemin Sainte-Élisabeth qu'ils habitaient depuis sept mois, pour lequel ils payaient 250 \$ mensuellement. C'est l'organisme Logemen'occupe, qui qualifie de « petit bidonville » l'endroit, qui a réussi à leur dénicher une place plus adéquate.

C'est à la suite d'une intervention des pompiers, lors de récentes pluies abondantes, qu'ils

ont été évacués en raison des risques d'incendie. « J'avais peur pour ma vie », soutient Mme Paul, qui dit avoir souffert de

troubles respiratoires et d'infections à cause de l'insalubrité du logement.

Le propriétaire des lieux, Marc McDermott, affirme pour sa part que les locataires devaient se charger eux-mêmes des travaux de remise en état du logement et que c'est pour cette raison que le loyer n'était que de 250 \$. Il croit être en mesure de louer facilement le logement devenu vacant hier. « Je ne suis pas inquiet pour louer, a-t-il lancé hier. À ce prix-là, pour aider le monde, ça se loue tout de suite. Il y a du monde qui est mal pris dans la vie, bien mal pris. »

Le coordonnateur de Logemen'occupe, François Roy, interpelle la municipalité de Cantley pour une intervention immédiate, mais s'adresse aussi aux autorités provinciales. « On revendique que le Québec se dote d'un code du logement provincial pour éviter que des horreurs de même puissent se multiplier, parce qu'on sait qu'il y a d'autres sites comme ça dans le Pontiac, dans la Petite-Nation, un peu partout sur le territoire », a mentionné M. Roy.

Le maire de Cantley, Stephen Harris, affirme que la municipalité « va intervenir aussi rapidement que possible ». « Il faut absolument s'assurer que la place soit salubre et propice à l'habitation humaine et on veut absolument corriger la situation », a-t-il déclaré hier.

Plusieurs avis de non-conformité aux règlements municipaux ont été acheminés au propriétaire. Ce dernier s'est procuré les permis requis par la municipalité, sans toutefois procéder aux travaux. « On doit recommencer les avis, mais comme la situation se répète, on est rendu au point où il va falloir demander à nos avocats, à nos aviseurs légaux, d'agir dans le dossier et d'envoyer des mises en demeure pour que des actions concrètes soient faites », a indiqué Émilie Breton, directrice du service d'urbanisme de la municipalité.

À l'Agence de la santé de l'Outaouais, le porte-parole Denis Carrier a souligné que la salubrité des logements relève de la compétence des municipalités. La Direction de la santé publique, précise-t-il, peut tout de même être appelée à intervenir pour aider les municipalités « à identifier, au besoin, s'il y a des problèmes potentiels au niveau de la santé ».